



DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

SESSION
20/12/2021

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Activités périscolaires

L'An Deux Mille Vingt et Un, le vingt décembre dans la salle des Fêtes de la Mairie, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 22
Absents : 7

Présents : MM Bornes, Buard, Chabaud, Diatta, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffe, Heyndrickx, Jouve, Keskin, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Valla, Vallon.

Pour : 29
Abstentions : ...
Contre : ...

Excusé(e)s : Mme Bayle (pouvoir à M. Jouve), M. Boukal (pouvoir à Mme Diatta), M. Chezeau (pouvoir à M. Griffe), M. Dersi (pouvoir à M. Noël), Mme Faure-Pinault (pouvoir à Alain Mazeyrat), Mme Guillot (pouvoir à Mme Mazellier), Mme Tolfo (pouvoir à M. Peverelli).

Secrétaire : M. Noël

Par délibération N° 64 du 7 juin 2021, le Conseil municipal a adopté les tarifs des activités périscolaires pour l'année scolaire 2021/2022.

Suite au transfert de la compétence restauration collective à la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron, il convient de préciser que ces tarifs concernent les activités qui se déroulent le matin de 7h30 à 8h30, sur le temps de midi de 11h30 à 13h30 et le soir de 16h30 à 18h.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

CONFIRME les tarifs annuels ci-dessous des activités périscolaires pour l'année scolaire 2021/2022 :

- Enfant domicilié sur la commune : 50 euros par an

- Soit en fonction du quotient familial : <u>Tranches</u>	<u>Tarifs</u>
TR 1 : de 0 à 475 €	41 €
TR 2 : de 476 à 580 €	44 €
TR 3 : de 581 à 780 €	47 €
TR 4 : plus de 781 €	50 €

- Enfant non domicilié sur la commune (hors classe ULIS) : 80 €

PRÉCISE que ces tarifs concernent les activités qui se déroulent le matin de 7h30 à 8h30, sur le temps de midi de 11h30 à 13h30 et le soir de 16h30 à 18h.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI


